

« Des mesures spécifiques et urgentes pour faire face à la crise requin »

St Paul la Réunion le 18/06/2014

Compte tenu des demandes des professionnels du tourisme formulées dans un courrier en date du 25 octobre 2013 et signé par 10 organisations professionnelles,

De l'arrivée de l'hiver austral propice aux attaques de requins,

Du non respect de l'arrêté préfectoral d'interdiction de certaines activités nautiques par les usagers de la mer,

De l'absence de propositions de sécurisation immédiate ou à très court terme des spots de surf hautement fréquentés,

Des dernières statistiques de fréquentations touristiques publiées par l'INSEE (avril 2014),

Des multiples enjeux pour la Réunion, sur les plans économiques, touristiques, sportifs et environnementaux,

De la situation économique très fragile des entreprises d'activités nautiques,

Les organisations professionnelles et associatives sollicitent des mesures urgentes visant à réduire le risque d'attaques et assurer la protection des usagers de la mer :

- Mettre en œuvre des solutions immédiates de surveillance, d'alerte et de secours : projet de dispositif de surveillance des spots de surf par des structures professionnelles de plongée,
- Renforcer et élargir les dispositifs de sécurisation de la baignade mis en œuvre par les collectivités,
- Accélérer les dispositifs Cap requin et le plan de surveillance par des vigies (ligue de surf),
- Accompagner financièrement les professionnels des écoles privées de surf contraint d'arrêter leur activité du fait de la réglementation et du risque avéré.

Rappel du contexte

- **Volet dispositif de protection de la baignade,**

La pose de filets de protection sur les plages des Roches Noires et de Boucan Canot pour la sécurisation des zones de baignade est aujourd'hui opérationnelle mais nécessite une surveillance renforcée du fait de l'hiver austral et des fortes houles saisonnières.

La plage de l'Etang salé est désertée depuis l'attaque sur le jeune baigneur le 26 octobre 2013 et la pose de filet sur quelques mètres est insuffisant au regard de la fréquentation potentielle de cette plage.

- **Volet dispositif de protection des activités de surf, body board, paddle..**

Des dispositifs de sécurisation des activités nautiques sont en cours d'étude mais ne sont toujours pas opérationnels et aucune mesure n'a été prise pour la sécurisation urgente des spots de surf qui continuent à être fréquentés.

Face à ce constat, un comité de pilotage technique s'est constitué afin de faire une proposition de dispositif de sécurisation des activités de surf, body board, paddle, en faisant appel aux structures professionnelles de plongée et ce dans l'attente de voir aboutir les projets en cours soumis à une évaluation scientifique (vigie requin immergé et cap requin). Ce comité de pilotage composé de plusieurs associations engagées dans la réflexion sur la sécurisation, de représentants de professionnels et de la Réserve Nationale Marine, ont élaboré des préconisations d'actions opérationnelles immédiatement sous réserve de financement.

L'ensemble des organisations des professionnels du Tourisme sollicite une attention particulière de l'ÉTAT et des Collectivités Locales au sujet de ces propositions et suggère sa mise en œuvre dans les plus brefs délais, la période de vacances scolaires laissant présager une affluence de public en zone maritime.

Coordination des projets pour un plan d'action global de réduction du risque requin

La diminution du risque requin passe par une plus grande synergie et une meilleure interaction entre chaque dispositif (encore au stade expérimental), dans un plan d'action global intégrant : prévention, information, surveillance, alerte et secours.

Face à l'urgence de la situation à l'entrée de l'hiver austral il faut agir vite.

1/ pose de bouées d'ancrage de bateaux de plongée pour une meilleure occupation de la colonne d'eau, lancement du projet de surveillance par des structures professionnelles de plongée (dés juillet), et continuer l'expérimentation du dispositif cap requin,

2 / accélérer la mise en œuvre des vigies immergées (ligue de surf) pour prendre le relai du dispositif plongée scaphandre autonome, mesure qui se veut transitoire,

3/ confier la gestion du risque requin à une structure entièrement dédiée à l'opérationnalité, la recherche de cofinancements et l'évolution nécessaire du cadre juridique.

- **Volet soutien économique, des entreprises en faillite**

L'ouverture du guichet unique répond partiellement aux difficultés rencontrées (possibilité de moratoires et fond de secours du RSI) pour les entreprises impactées de manière indirecte.

Les Professionnels du Tourisme réclament la mise en place de fonds d'indemnisation pour les entreprises directement touchées par cette crise avec en 1^{ère} ligne les entreprises de Surf et en 2^{ème} ligne celles de la Plongée (la moitié des emplois déjà perdus) et de fermetures d'ici 4 à 5 mois si des solutions permettant un retour à la confiance ne sont pas trouvées.

Un fond de reconversion pour les professionnels du surf chef d'entreprise est une attente fortement exprimée depuis plusieurs mois et sans réponse à ce jour.

Les dispositifs de surveillance sont capitaux pour une reprise d'activité car ils permettent de justifier et remplir « l'obligation de moyens » imposée par les textes pour l'exercice professionnel contre rémunération d'une activité sportive en milieu spécifique. Associé à un fond d'indemnisation, il permettrait de soutenir les entreprises en grande difficulté et apporte un espoir de reprise pour les écoles de surf.

- **Axe Amélioration de la connaissance / études**

Les dernières statistiques de fréquentations touristiques publiées par l'INSEE en avril 2014 font référence au risque requin : **« Elle recule de 6,8 % en 2013 après - 5,3 % en 2012. La fréquentation touristique retrouve ainsi le niveau des années 2009-2010. Depuis cette date, l'image de La Réunion est affectée par des attaques de requins largement reprises par les médias nationaux. Cette crise ébranle un des atouts majeurs de la destination. Elle a entraîné la fermeture provisoire de certaines plages et l'interdiction des activités nautiques. Un premier arrêté préfectoral pris en ce sens est paru en septembre 2013 »** .

Une étude d'évaluation des impacts économiques liés à la crise requin a été demandée par les professionnels du secteur, elle est actuellement pilotée par la DEAL.

L'accélération du volet d'étude Cigueterra et le calendrier du rendu de cette étude fait également partie des priorités affichées. L'utilisation des données de l'étude CHARC pourrait être mise en parallèle pour que ces opérations de prélèvement soient ciblées sur des zones dites 'à risque permanent' et des périodes déterminées.

- **Volet Information et Communication**

L'ÉTAT a indiqué «poursuivre son accompagnement auprès de tous les acteurs en charge de la communication de promotion de l'île, tout particulièrement l'IRT, en charge de cette mission». Au vu de l'urgence de la situation, une communication positive à l'échelle européenne à l'image de ce qui avait été fait pour le Chick, est plus que nécessaire.

Pour conclure, nous sommes conscients des initiatives en cours émanant de chacun afin de faire face à cette crise. Cependant les professionnels du tourisme souhaitent définitivement alerter l'État, les Collectivités Locales et tous les élus de la Réunion sur l'urgence de la situation et la nécessité de mettre en œuvre aujourd'hui des mesures d'extrême urgence permettant de tenter de sauver des vies humaines et les activités nautiques à La Réunion ayant des répercussions sur l'ensemble du secteur touristique et l'économie réunionnaise.

CLUB DU TOURISME
Katherine CHATEL



SYPRAL
Gérard BREYSSE

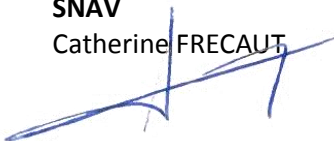


UHR
Frédéric VEYRIER



U.M.I.H. LA REUNION
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
Philippe DORVILLE
RUE LE CENTRIOR
0 - 1 Route de l'Eperon - B.P. 6
97435 ST-GILLES LES HAUTS
Tel : 02 62 55 37 30 / 02 62 71 91 35
Fax : 02 62 55 39 29
E-mail : umih@lereunion.com

SNAV
Catherine FRECAUT



MEDEF
Yann DE PRINCE



CGPME
Dominique VIENNE



DEFIT
Yves SCULIER



SICR
Frédéric FOUCQUE



GPP
Grégory GRANDIERE

